

Département de l'AIN  
-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE  
-----  
Canton de MIRIBEL  
-----  
Commune de BEYNOST

04      2023      43

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 08 juin 2023  
Convocation du : 01 juin 2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 27  
Présents : 17  
Votants : 24

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**Finances : Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la renaturation des espaces extérieurs aux abords de la mairie**

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Patrick Tholon, Valérie Berger, Elodie Brelot, Lionel Chevrolat, Sophie Gaguin, Harris Reneman, Anne Le Guyader, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Représentés :  
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet  
Sébastien Renevier a donné procuration à Christine Perez  
Philippe Casamayor a donné procuration à Philippe Maillez  
Jean-Pierre Cottaz a donné procuration à Nathalie Thimel-Blanchoz  
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon  
Bertrand Vermorel a donné procuration à Caroline Terrier  
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Sergio Mancini

Absents :  
Cyril Langelot, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon

Secrétaire de Séance : Sergio Mancini

Le rapporteur rappelle qu'un architecte paysagiste a été mandaté en 2021 afin de repenser les fonctionnalités et circulations de l'espace public aux abords de la mairie. Le projet présenté au stade de l'AVP laisse une grande place à la végétalisation et désimperméabilisation de l'espace public. C'est donc à ce titre et au vu de la renaturation de l'espace qu'une demande d'aide financière au titre de l'axe 2 Renaturation des villes et des villages du Fonds Vert est sollicitée.

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
Fonds propres – Autofinancement	84 200 €	20 %
Subvention – Pacte de territoire - Conseil Départemental	63 150 €	15 %
Subvention – Fonds vert	273 650 €	65 %
<b>TOTAL</b>	<b>421 000 €</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au Conseil Municipal : d'adopter les opérations et les modalités de financement, d'approuver le plan de financement prévisionnel, de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

**ADOpte** les opérations et les modalités de financement

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire,  
Caroline TERRIER

